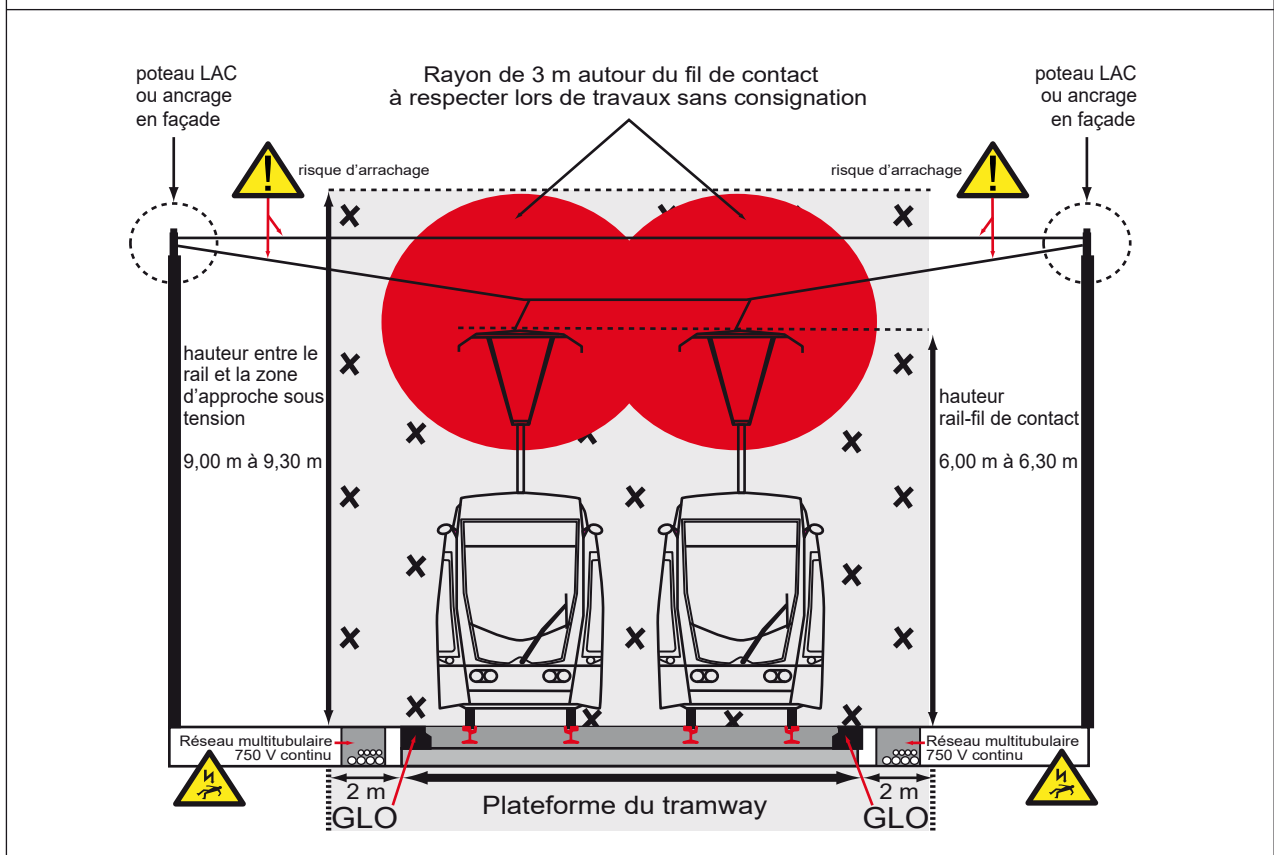
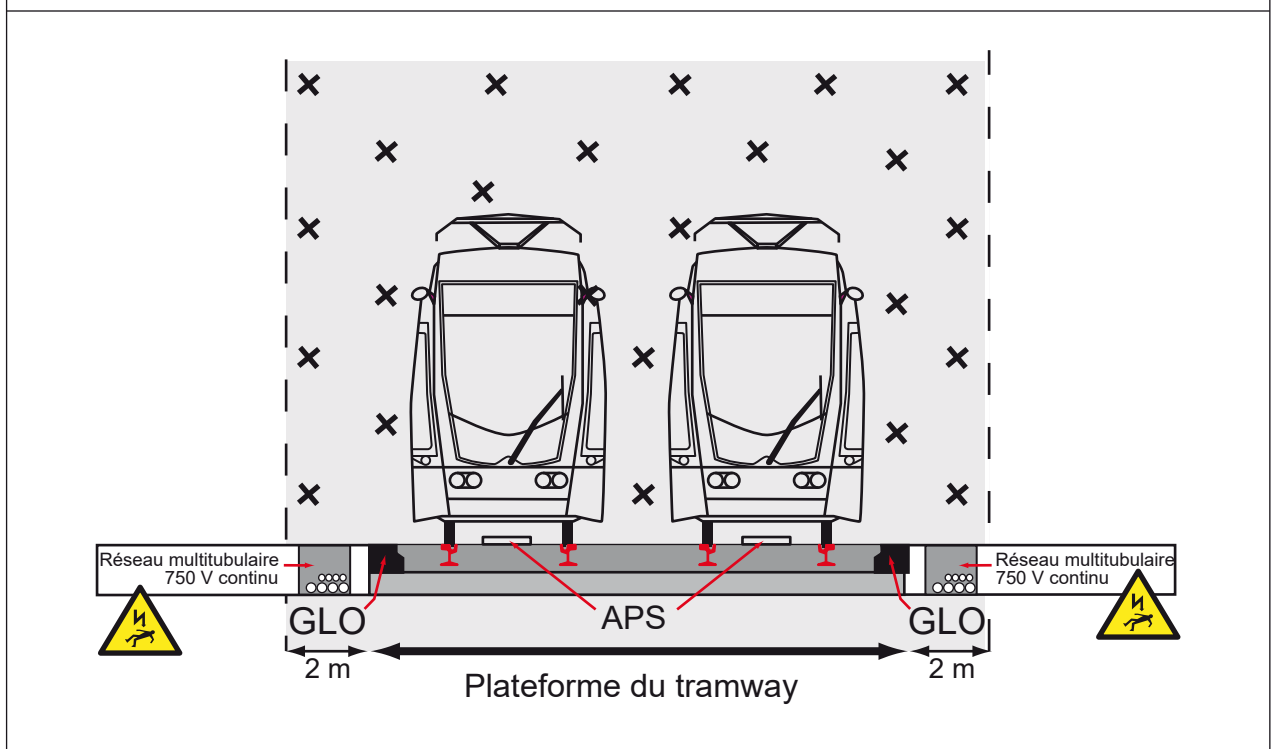


Coupe tramway avec Ligne Aérienne de Contact (LAC)



Coupe tramway avec Alimentation Par le Sol (APS)



Cadre à remplir par le demandeur

Nom ou Société : Tél / Mobile :

@ :

Date(s) - heure(s) prévue(s) : le/du/...../..... et/au/...../..... deh..... àh.....

Adresse :

Nombre et nature des véhicules :

dont le principal à pour longueur :m..... / largeur :m..... / hauteur :m.....

Monte meubles : non oui → indiquer la hauteur desservie :m.....

Remarques :

Distance par rapport à la ligne aérienne du tramway : supérieure à 3 m inférieure à 3 m sans objet

RAPPEL / INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA PLATEFORME DU TRAMWAY

La demande doit être impérativement envoyée au moins 10 jours ouvrés avant le déménagement / stationnement et sera traitée sous 3 jours ouvrés.

Date :

Visa du demandeur :

Document à renvoyer par email à _ORLEANS-EXPDIE@keolis.com

Contact Keolis
tél : 02.38.71.96.24 ou 02.38.71.98.54

Cadre réservé à Keolis

Demande reçue le :/...../..... Approbation Keolis : oui non n° DDS :

Date(s) - heure(s) autorisée(s) : le/du/...../..... et/au/...../..... deh..... àh.....

Signalisation : non oui →

Obligation d'appeler le 02.38.52.86.10 avant la mise en place du déménagement - stationnement : oui non

Consignation : non oui → la consignation sera facturée € H.T.

RAPPEL : En cas de consignation, le déménagement - stationnement se fera de nuit hors exploitation aux dates et heures fixées par Keolis. L'entreprise - le particulier devra signer l'attestation de mise hors tension du courant avant l'intervention et l'attestation d'avis de cessation de travail après intervention.

Consignes :

Date :

Visa Keolis :